



Mairie de GUIGNECOURT
165 rue de l'Eglise
60480 GUIGNECOURT
Tél. : 03.44.79.11.52
Mail : mairie@guignecourt.fr

MOTION PRÉSENTÉE ET VOTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 12 JUILLET 2023

PLAFONNEMENT DU NOMBRE DE VOLS DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ ET DEMANDE DE GARANTIES DANS LA NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A compter du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle délégation de service public désignera le nouvel exploitant de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour les années à venir.

Considérant que l'aéroport est sur le territoire de la commune de Tillé, et par conséquent à 3 km de notre commune, cette dernière serait fortement impactée par son développement.

Considérant les nuisances sonores, olfactives et la pollution de l'air entraînées par ledit aéroport.

Considérant que l'extension de l'aéroport est incompatible avec l'urgence climatique à laquelle nous faisons face et la volonté des pouvoirs publics de développer des transports plus verts et alternatifs à l'avion.

Le conseil municipal de GUIGNECOURT, réuni le 12 juillet 2023, demande qu'il soit inscrit dans la nouvelle délégation de service public :

- Un plafonnement administratif du nombre de mouvements que l'exploitant ne pourra pas dépasser, pas plus de 32 000 mouvements/an, inscrits dans le PEB.
- Des mesures visant à protéger l'environnement et des installations permettant de calculer l'impact de l'aéroport sur la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Un élargissement des horaires du couvre-feu (23 heures 30 – 6 heures 30) et un strict respect de ce dernier.
- Une interdiction des vols cargos et de fret.
- Une concertation annuelle entre la commune de GUIGNECOURT, le SMABT et l'exploitant et une communication des données environnementales.
- Une limitation à 3 avions maximum sur la base.
- L'installation d'une balise GPS (si elle n'existe pas déjà) entre les communes de GUIGNECOURT et FONTAINE ST LUCIEN et le strict respect de celle-ci

La présente motion sera transmise à la SMABT, propriétaire de l'aéroport, à la région, au département, à la Préfecture et à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.